

DATE DE PUBLICATION : 9 janvier 2012

Le gouverneur,

Vu l'article 6 du règlement fixant le régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France,

Vu l'article 9 du règlement intérieur du Conseil général de la Banque de France,

DÉCIDE

Délégation permanente est donnée à M. Robert OPHELE, second sous-gouverneur, à l'effet de ratifier, au nom du gouverneur de la Banque de France, le cahier mensuel des pensions.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Christian NOYER